

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social :
Maison 7
461 Chemin de Fenestrelle
13400 AUBAGNE
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} Octobre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 1^{er} octobre

A 09h30,

L'associé unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 5.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire, 461 chemin de fenestrelle 13400 aubagne, sur convocation Du président.

est présent :

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de cinq cent actions, ci 500 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 500 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- modification de l'article 4 des statuts : siège social
- modification des articles 6.7.8 des statuts : apport, capital et actions

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, approuve la modification de l'article 4 des statuts transfert de siège social à Maison 7 – 561 chemin de fenestrelle 13400 AUBAGNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, approuve la modification des articles 6.7.8 des statuts apports, capital et actions.

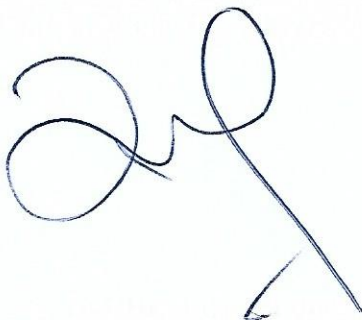
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Monsieur **BOUGUETTOUCHA** Abdennour

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a long, sweeping line that ends in a small hook.